

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Retraite

**Dr Anne Bernadac**  
*Administrateur*



# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

La date d'effet de la retraite est fixée au premier jour du trimestre civil qui suit la demande.

## 1) La retraite de base

### Retraite à taux plein

À partir de l'âge à taux plein (67 ans) ou en fonction du nombre de trimestres cotisés (à partir de 1965 172 trimestres)

### Retraite avec décote

Si vous prenez votre retraite avant l'âge légal à taux plein et que vous ne justifiez pas de tous les trimestres d'assurance requis tous régimes confondus, votre retraite de base sera minorée de **1,25 % par trimestres manquants** dans la limite de 20 trimestres soit 5 ans. La décote définitive peut s'élever au maximum à **25 %**.

### Retraite avec surcote

Si vous totalisez plus de trimestres d'assurance que le nombre requis tous régimes confondus, votre retraite sera majorée pour chaque trimestre cotisé.

La majoration sera définitive et s'élève à **1,25 % par trimestre accompli** au-delà du nombre requis.

**10 %** de majoration pour votre retraite à partir de 3 enfants.

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## 2) les régimes complémentaires et ASV

Dans ces régimes, seules les cotisations comptent.

La retraite en temps choisi permet de bonifier sa retraite en prolongeant son activité via une majoration de la valeur de service du point.

Il n'existe pas une telle majoration à l'Agirc arcco ou à l'Irtantec

Vous pouvez demander votre retraite dès l'âge légal de la retraite (ex. : à partir de 64 ans pour ceux nés en 1968 et + ).



**+ 5% par an**

Majoration de 62 à 65 ans  
soit 1,25 % par trimestre cotisé

**+ 3% par an**

Majoration de 65 à 70 ans  
soit 0,75 % par trimestre cotisé

**10 %** de majoration pour votre retraite à partir de 3 enfants.

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## 3) Temps choisi

Retraite en temps choisi	Ircantec Salarié Indépendant	CARMF
65 ans ↕ 68 ans	Points acquis par cotisation viennent augmenter la retraite  Pas de revalorisation du point	Points acquis par cotisation viennent augmenter la retraite  Majoration de la valeur du point de <b>9 %</b>
Rendement	≈ <b>4,7 à 4,9 %</b> (Agirc Arrco)	≈ <b>5,55 %</b>

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Quelques chiffres 2025



**5 626**

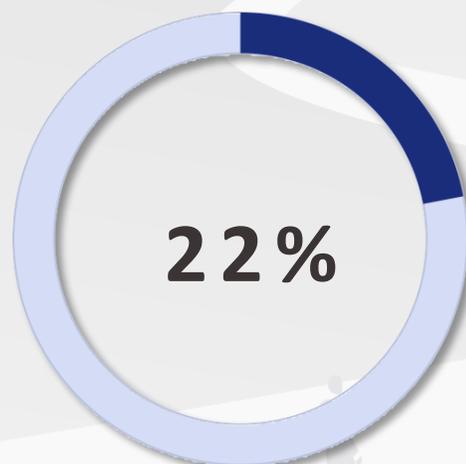
Nouveaux retraités  
Âge moyen : 66,85 ans

**94 826**

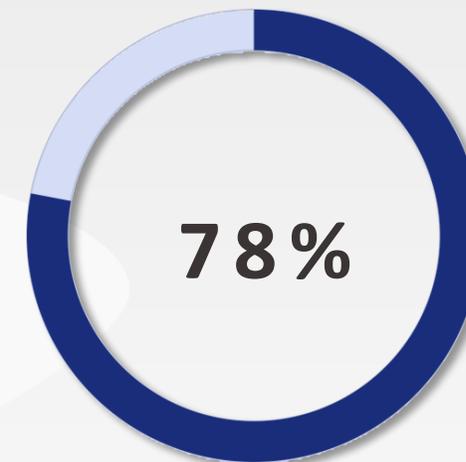
Retraités  
y compris le cumul  
Âge moyen : 75,18 ans

**2 930€**

Retraite mensuelle  
moyenne  
d'un médecin



Retraite de base

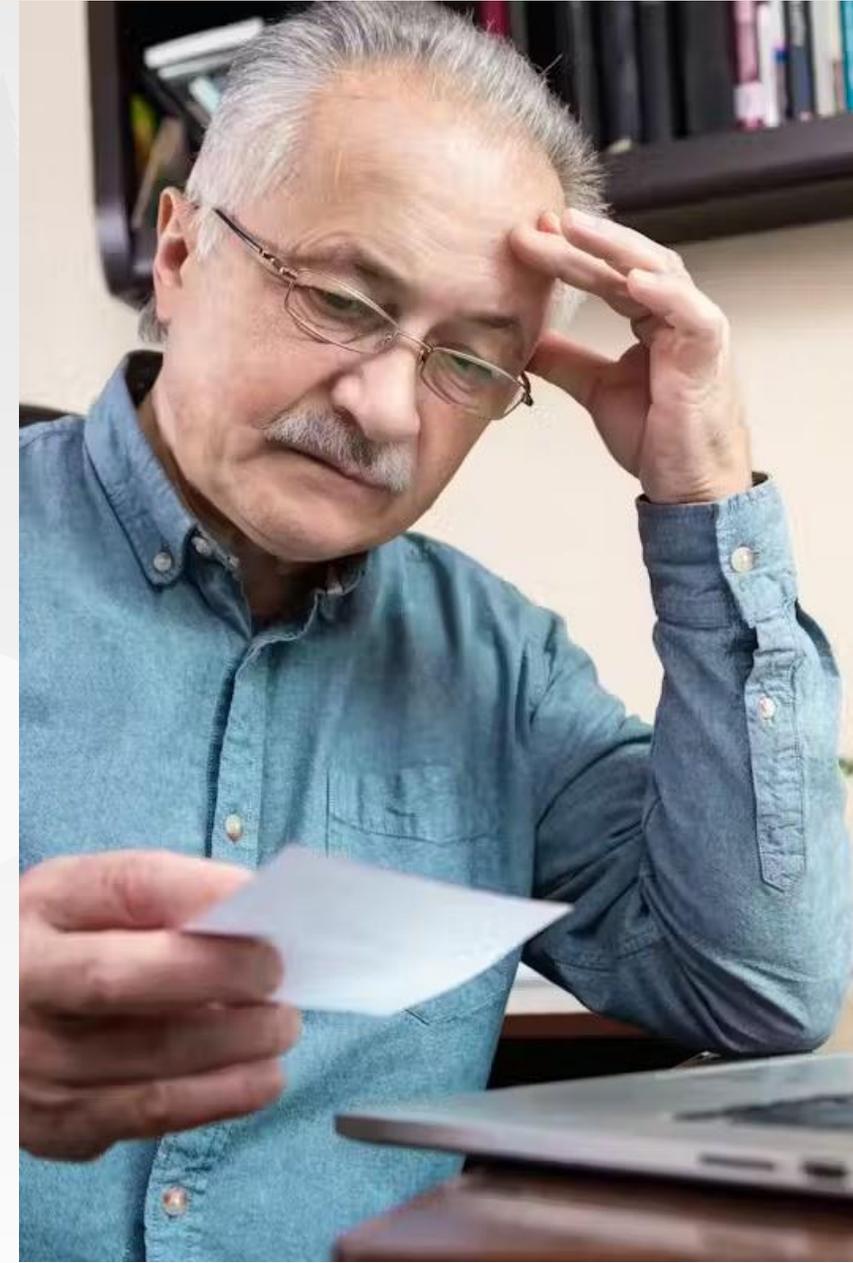


RCV et ASV

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## 5) Conclusions

- La retraite à temps choisi permet, à partir de 62 ans, de bonifier **78 % de la retraite** en prolongeant son activité.
- Le rendement du régime complémentaire CARMF (**5,21 % à 65 ans et 5,42 % à 67 ans**) est supérieur à l'Agirc Arrco (4,9 %).
- Le rendement global de la CARMF est légèrement supérieur à celui servi dans les autres modes d'exercice.



# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Cumul retraite / activité libérale

**Dr Eric Tanneau**

*Troisième vice-président*



# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

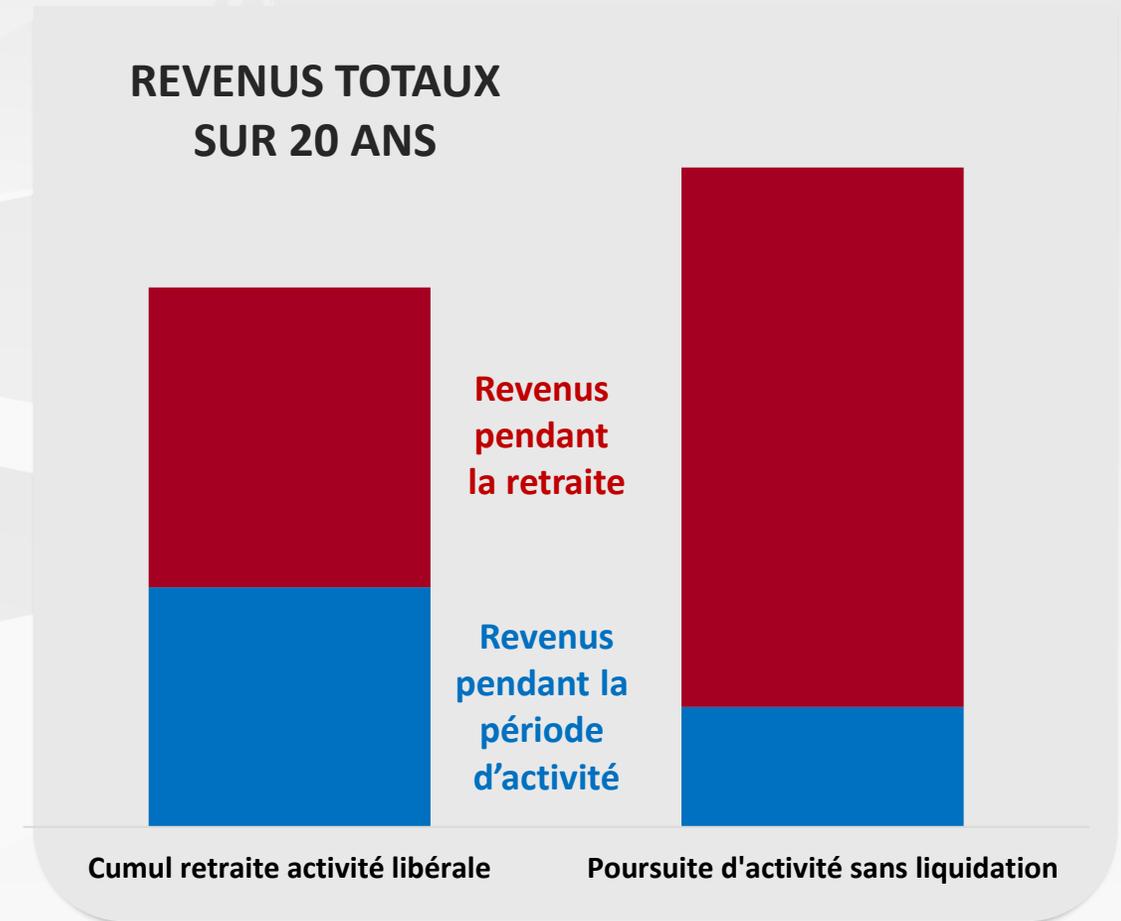
## Cumul retraite / activité libérale Quelques chiffres comparatifs

Si le Dr Franc poursuit son activité jusqu'à l'âge de 65 ans et exerce en cumul avec un revenu de 80 000 € pendant 5 ans dans une zone géographique qui ne lui permet pas de bénéficier d'exonérations de cotisations.

- Il acquiert des points uniquement au régime de base sans aucune majoration,
- Acquisition plafonnée à une majoration de retraite de 2 355 € en 2025 correspondant à environ 7 ans d'exercice en cumul.
- Le versement des nouveaux droits doit être demandé.
- Aucune acquisition de point possible après la seconde et dernière liquidation.

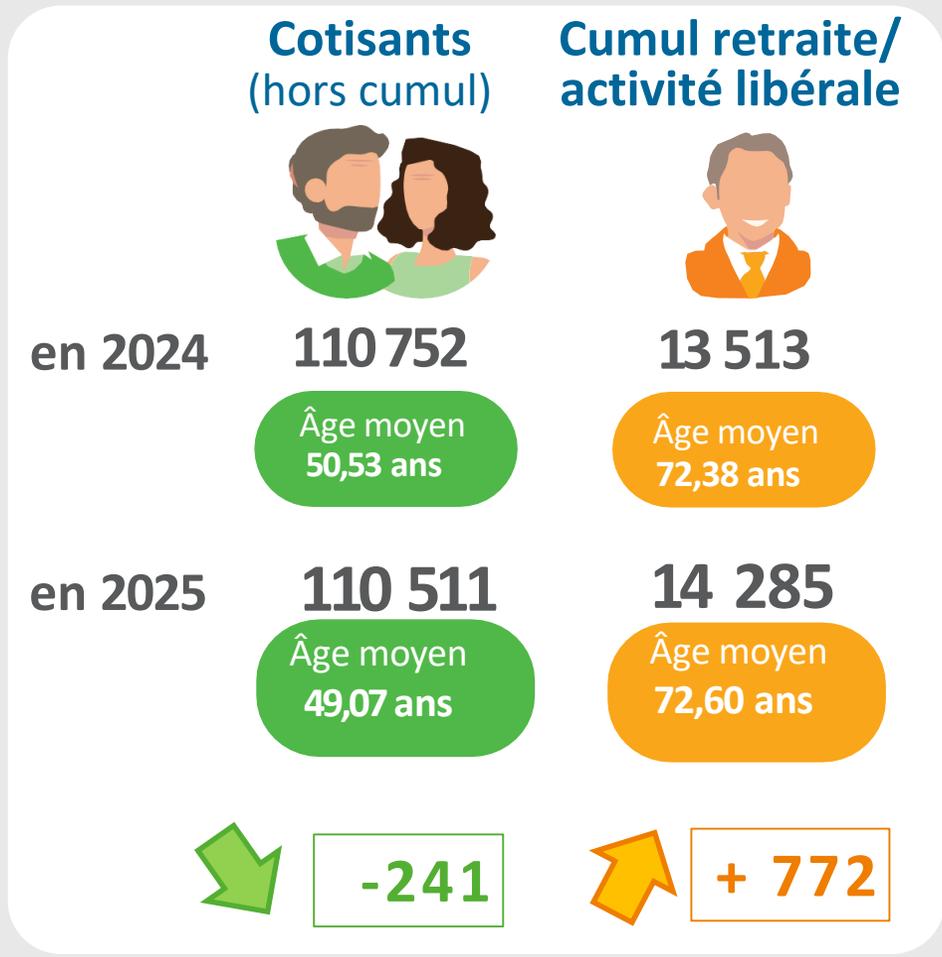
Poursuite  
d'activité  
versus  
Cumul

La poursuite d'activité est en général financièrement plus intéressante que le cumul sur le long terme



# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Quelques chiffres 2025



## Cotisation et retraite moyennes annuelles

Régimes	Cotisation moyenne 2025 (1)				Retraite moyenne 2025 (2)	
	Secteur 1		Secteur 2			
Base	3 791 €	25%	5 889 €	22%	7 996 €	23%
Complémentaire	8 582 €	56%	10 834 €	41%	15 881 €	45%
ASV	2 908 €	19%	9 992 €	37%	11 529 €	32%
<b>Total</b>	<b>15 282 €</b>		<b>26 716 €</b>		<b>35 407 €</b>	

(1) Compte tenu de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (compensation CSG).

(2) Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS, CASA et impôts, base janvier 2025.

## Retraite moyenne des médecins en cumul

**42 226 €**  
par an

**3 519 €**  
par mois

Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS, CASA et impôts, base mars 2025.

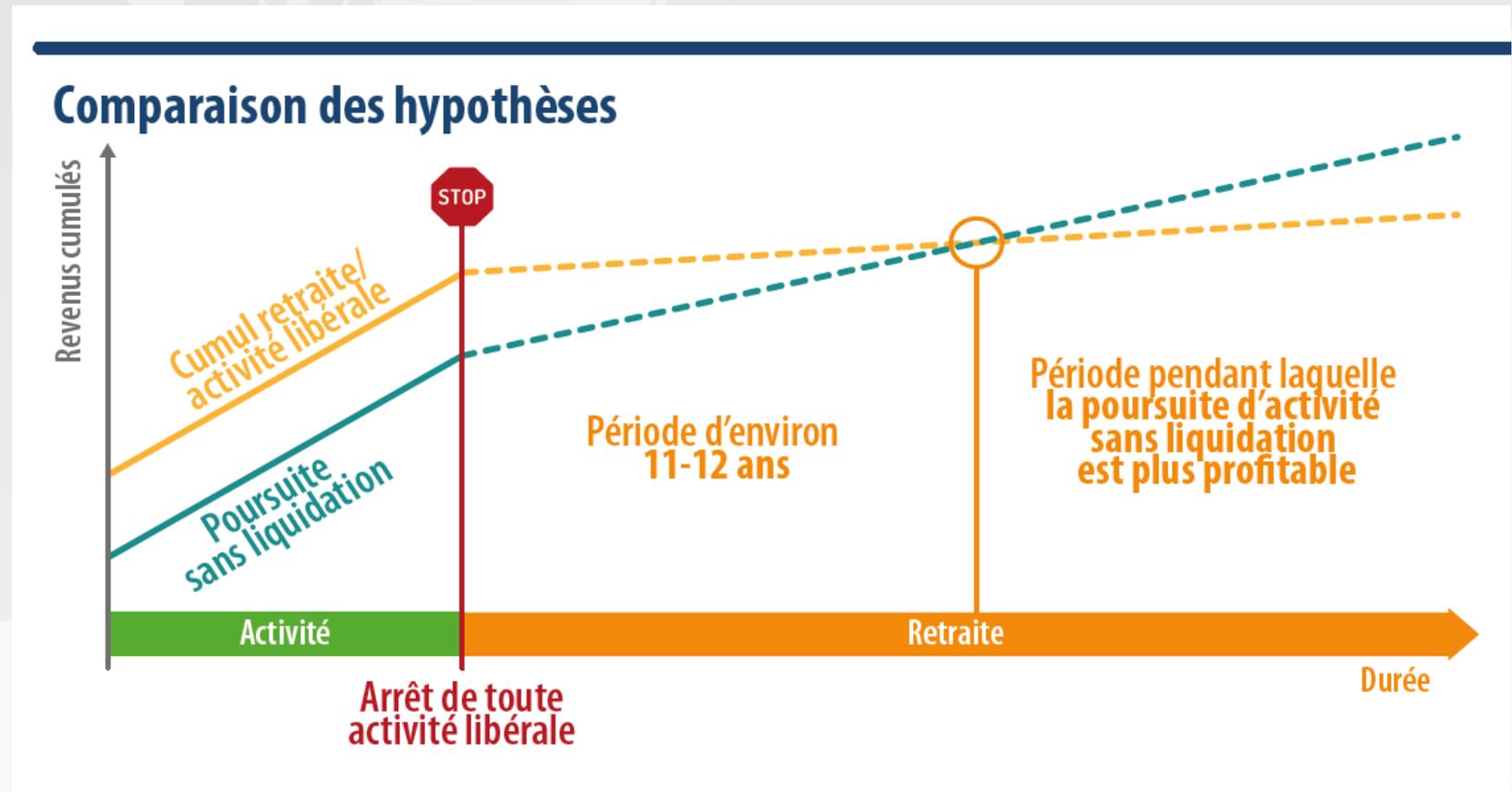
# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Quelques chiffres comparatifs

### Comparaison sur une durée plus longue

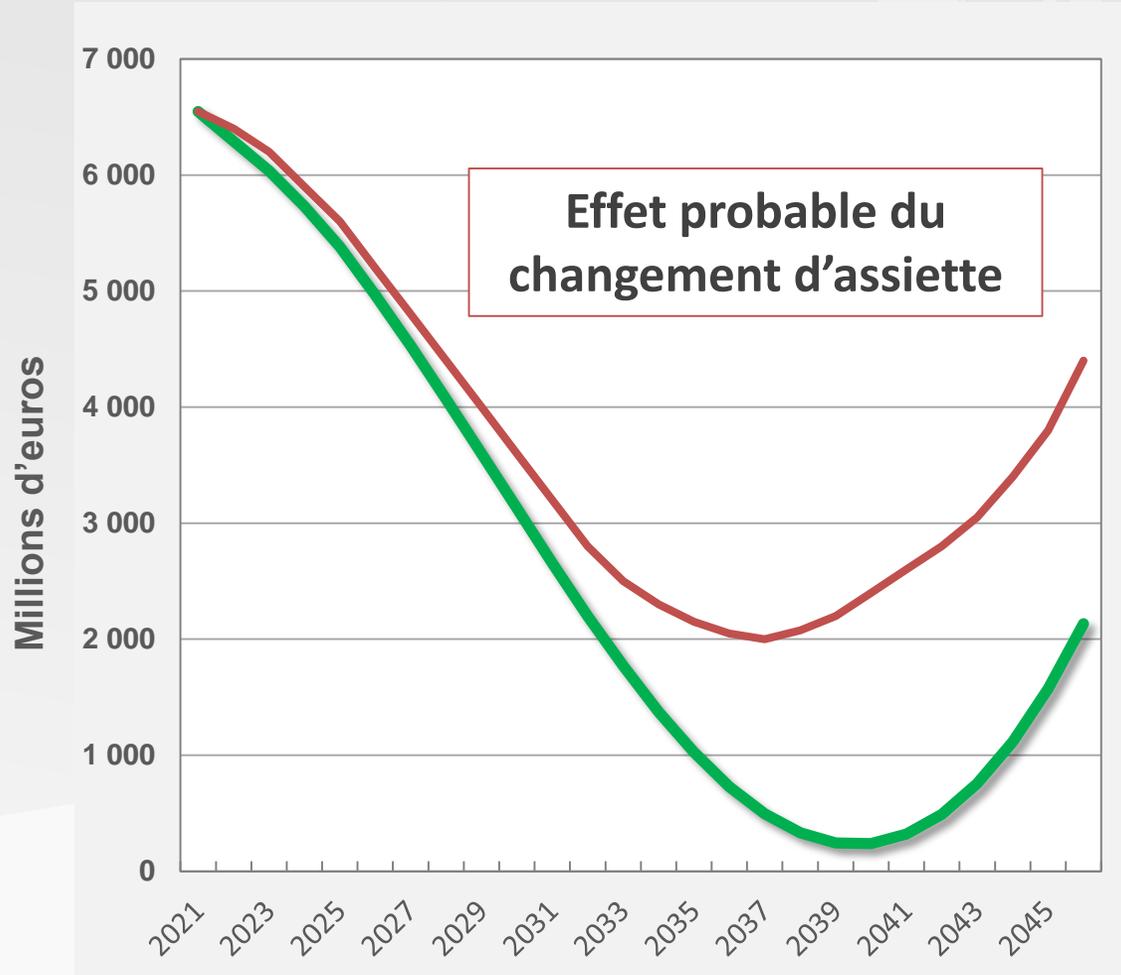
Pour un revenu de 80 000 €, la retraite augmente chaque année de plus de 2 200 € pour chaque année supplémentaire cotisée sans liquidation. En cas de cumul, elle n'augmente que de 300 € environ par an.

En poursuivant sans liquidation, toutes les simulations montrent un gain financier par rapport au cumul. Le seuil de rentabilité se retrouve systématiquement vers 11 ans après la fin totale de l'activité (voir graphique).

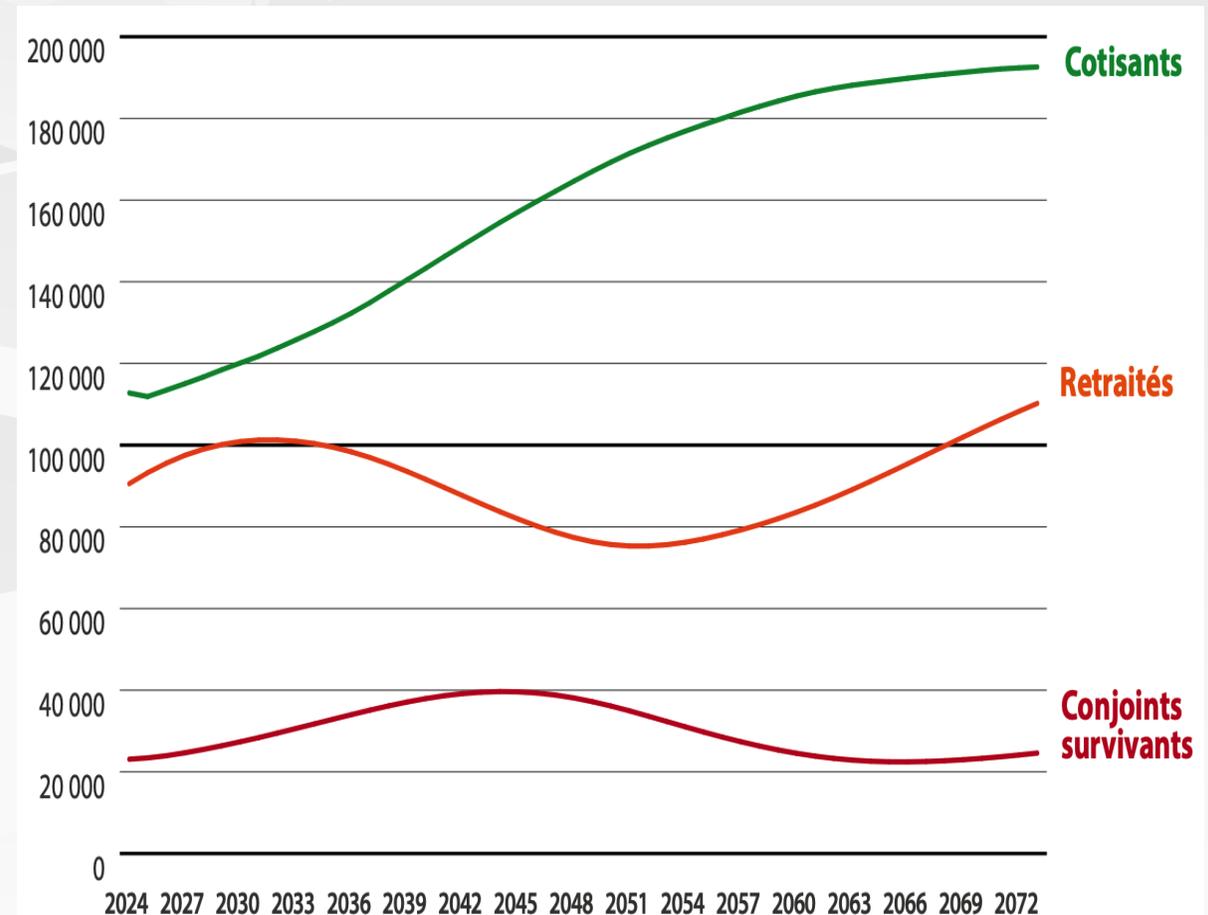


# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Régime complémentaire Réserves



## Prévision d'évolution des effectifs



## La retraite CARMF résumée



### Service de qualité à faible coût

- **Qualité de service**  
(taux de satisfaction de 92,3 %)
- **Délais de traitement respectés** à 94,2 %
- **Fonction conseil** sur la retraite avec notamment 2 057 visites sur site en 2024, sans compter les échanges téléphoniques ou via messagerie
- **Coûts maîtrisés**  
(frais administratifs 2024 : 1,23 %)

### La retraite en toute liberté

- **La retraite en temps choisi**  
permet d'optimiser son départ en retraite
- **Majoration de la prolongation d'activité**
- **Liberté de partir plus tôt**
- **La prolongation d'activité est plus intéressante à long terme que le cumul**  
(en l'absence d'exonération)

### Une retraite satisfaisante

- **Retraite moyenne versée** 35 407 € / an
- **Rendement instantané**  
de 5,15 % (S2) à 7,50 % (S1)  
pour 80 000 € de revenus, hors majorations
- **Délai de récupération**  
de 13,3 (S1) à 19,4 ans (S2)
- **Réversion** d'environ 55 % de la retraite du médecin
- **Réversion moyenne versée** : 14 998 €

### Une retraite solidaire et sûre

- **Solidarité intergénérationnelle** (ASV, MICA, horaires hebdomadaires actuels, répartition provisionnée)
- **Rendement stable dans le temps**
- **Réserves de 5 Md€** pour garantir l'équilibre du régime complémentaire

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Réversion

**Dr Denis Vaillant**  
*Administrateur*



# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Réversion

Docteur Marcel, 76 ans, 33 ans d'affiliation CARMF. BNC de 100 000 €  
Marié avec Mme Marcel (72 ans) depuis 25 ans en unique noce  
Demande de réversion sur info-retraite.fr  
Liquidation très rapide

Régime	Retraite propre estimée	Réversion en %	Réversion en €
Base	10 000 €	54 % (sous conditions de ressources)	5 400 €
Complémentaire	20 000 €	60 %	12 000 €
ASV	16 000 €	50 %	8 000 €
<b>Total annuel brut</b>	<b>46 000 €</b>		<b>25 400 €</b>

80 %  
sans conditions  
de ressources

# 4 - Quelle retraite pour le médecin et son conjoint ?

## Quelques chiffres 2025



### DÉCÈS

**3 658** décès enregistrés dont **250** médecins en activité

### RÉVERSION

**24 044** bénéficiaires  
**2 680** liquidations dont **971** au titre du RB et **1 709** au titre des RC/ASV  
**96,15 %** des dossiers liquidés dans les délais

### Âge moyen

- des entrants : **77,92 ans**  
- au décès : **91,72 ans**

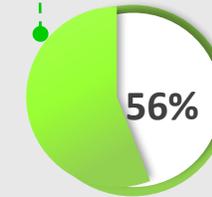
Perception : **environ 20 ans**

Pension mensuelle moyenne versée au conjoint survivant retraité **1 238 €**

Régime de base  
149 €



Régime complémentaire  
690 €



Régime ASV  
399 €



*Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS, CASA et impôts, base décembre 2024.*

DÉCÈS DU MÉDECIN



Rente temporaire

62 ans



Retraite de réversion

Rente viagère



# 5 - Discussion générale

## Conclusion

**Dr Olivier Petit**  
*Président*



# La CARMF à tous les âges

